

*Date de dépôt : 19 juin 2007*

## **Rapport**

### **de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat concernant le bouclage de diverses lois d'investissement**

#### **Rapport de M. Guy Mettan**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a examiné ce projet de loi lors de sa séance du 6 juin 2007 sous la présidence de M<sup>me</sup> Marianne Grobet Wellner. M<sup>mes</sup> Paule De Vos Bolay, secrétaire générale, Marianne Frischknecht, secrétaire adjointe, MM. Pierre Chavier, directeur général des finances, Jean-Paul Pangallo, directeur du budget, Emmanuel Piscetta, directeur administratif et organisationnel, Stéphane Tanner, directeur général AFC, Grégoire Tavernier, directeur général OPE, et David Hiler, chef du Département des finances, ont assisté à la séance. Le procès-verbal a été assuré par M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni.

Le rapporteur et l'ensemble de la commission s'associent ici pour remercier l'ensemble des collaborateurs du département et la procès-verbaliste pour leur disponibilité et leur engagement.

Le projet de loi 10024 concernant le bouclage de diverses lois d'investissement bouclées au 31 décembre 2006 ne pose aucun problème et fait partie des matières habituelles qu'il convient de voter au moment des comptes. On notera que ces diverses lois avaient été soumises à l'approbation du Grand Conseil. Le présent projet de loi fait apparaître un dépassement de 1,6 million sur un montant de 18 millions.

Mais aucune prise de parole n'est demandée et la commission passe immédiatement au vote d'entrée en matière ainsi qu'au vote final. Le projet

de loi est **adopté** à l'unanimité des membres présents (2 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC, 2 L, 2 UDC, 1 MCG).

La Commission des finances vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'en faire autant.

# Projet de loi (10024)

## concernant le boucllement de diverses lois d'investissements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### Art. 1      **Boucllement**

Les lois énumérées ci-après relevant du train annuel de lois d'investissements  
sont bouclées avec effet au 31 décembre 2006.

Rubrique	Libellé	Budget 2006	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2006	Disponible
<b>03.23.12.00</b> (anc. 34.12.00)	<b>Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal</b>						
536.00201	Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour l'acquisition d'équipement pédagogique et administratif nécessaires au projet I-CH		8604	13.12.2001	823'000	702'955.75	120'044.25
<b>05.08.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.04900	Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour l'acquisition d'équipement informatique nécessaires au projet I-CH		8604	13.12.2001	350'000	352'268.00	-2'268.00

Rubrique	Libellé	Budget 2006	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2006	Disponible
<b>05.04.03.00</b>	<b>Division de la maintenance</b>						
513.07251	Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour des travaux d'aménagement nécessaires au projet I-CH		8604	13.12.2001	1'200'000	3'201'501.00	-2'001'501.00
<b>03.25.00.00 (anc. 34.50.00)</b>	<b>Haute Ecole Spécialisée</b>						
553.00201	Acquisition d'équipement pédagogique		8606	13.12.2001	2'163'000	2'172'665.81	-9'665.81
<b>05.08.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.4900	Acquisition et développement du logiciel PROGRES au service du tuteur général	95'441	8335	15.12.2000	956'000	954'816.70	1'183.30
<b>05.08.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.4900	Extension d'équipements informatiques pour la division élémentaire de l'enseignement primaire	0	8337	15.12.2000	1'113'000	1'081'465.85	31'534.15
<b>05.08.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.4900	Refonte des applications métiers de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail OCIRT	0	8596	27.03.2002	222'000	202'312.40	19'687.60
<b>06.01.02.00</b>	<b>Secrétariat général</b>						
552.01200	Financement des subventions d'investissement de l'Etat en faveur des communes pour leurs installations sportives intercommunales et régionales	0	7735	19.12.1997	2'000'000	2'000'000.00	0.00
<b>08.05.51.00</b>	<b>Service de la protection de la consommation</b>						
506.00102	Renouvellement matériel scientifique	0	8819	13.12.2002	1'050'000	1'049'315.00	685.00
<b>08.03.11.00</b>	<b>Direction générale des centres d'action sociale et de santé</b>						
536.00102	Informatique des CASS	0	8610	14.06.2002	6'500'000	6'334'580.00	165'420.00
<b>Total</b>		<b>95'441</b>			<b>16'377'000</b>	<b>18'051'880.51</b>	<b>-1'674'880.51</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.